

News Release

Communiqué

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 013

Le 25 janvier 1989

NOUVELLES NOMINATIONS CANADIENNES AUX GROUPES SPÉCIAUX
CANADO-AMÉRICAINS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui les premières nominations de Canadiens aux groupes spéciaux binationaux appelés à trancher des différends en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange.

Les groupes spéciaux prévus au chapitre 18 peuvent être établis lorsque la Commission mixte du commerce canado-américain n'a pu régler une question de façon satisfaisante par voie de négociations. Les groupes de cinq membres sont autorisés à trancher toute question liée à l'Accord de libre-échange, à l'exception des différends concernant les droits antidumping et compensateurs ou les services financiers, qui sont assujettis à des mécanismes distincts. Les décisions de ces groupes sont contraignantes, toutefois elles peuvent être non contraignantes si la Commission accepte l'arbitrage. Dans le cas d'un différend découlant d'une mesure de sauvegarde prise en vertu du chapitre 11, la décision du groupe spécial est contraignante.

Ces nominations font suite à celles qu'avait faites le ministre Crosbie le 30 décembre 1988 au groupe spécial chargé exclusivement du règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs, conformément aux dispositions du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange.

La liste des personnes nommées aujourd'hui est jointe à la présente.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec:

Le Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
(613) 995-1874